

# Des nomades dans la ville: réflexions sur l'habitat temporaire

*Table-ronde, vendredi 3 mai. Intervenants: Andrea Faucherre, responsable section politique sociale du logement, Ville de Lausanne; Fanny Krug, Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève; Doris Sfar, Office fédéral du logement; Gabriel Sidler, Association pour le logement des jeunes en formation ALJF, Lausanne; Jean-Pierre Tabin, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne. Modération: Omar Odermatt, SavoirLibre.*

**Le logement précaire: phénomène en pleine expansion.** De plus en plus de personnes doivent recourir à des solutions provisoires: sous-location, hébergement chez des proches, à l'hôtel, au camping, dans les structures d'urgence ou rester dans un logement inadapté, faute de pouvoir disposer d'un logement fixe qui leur convient. La pénurie de logements abordables et le mode d'attribution des logements sont les principales causes explicatives de cette situation. «Les nomades dans la ville» regroupent des personnes en situation de précarité très variée: si les étrangers même actifs sont les premiers touchés, il y a les personnes sans travail fixe dont les jeunes et les étudiants, les personnes avec des poursuites, des personnes de retour de l'étranger ou en rupture familiale (divorce), etc.

**L'attribution des logements: facteur d'exclusion.** Doris Sfar explique que l'attribution des logements est réglée d'abord par le marché qui fixe de nombreuses exigences, autant d'obstacles qui rendent l'accès au logement très difficile à des personnes qui ne seraient pas «dans la norme». Les différents intervenants listent des critères utilisés par des propriétaires et gérances et ceci même dans le cas de logements subventionnés: le loyer doit correspondre au maximum à 25-30% du salaire du ménage; l'absence de poursuites est une condition sine qua non; il faut jouir d'une bonne réputation en tant que locataire; il faut que le travailleur ait dépassé sa période d'essai; une famille nombreuse pourrait déranger le voisinage; on interroge la capacité du locataire à bien tenir son logement; une sélection de nationalités dans les immeubles est opérée; etc. Il ressort néanmoins que les immigrés sont directement discriminés dans l'accès au logement: Mesdames Krug et Faucherre font en effet toutes deux remarquer qu'en pratique, des gérances, et même

certaines qui disent faire du logement social, refusent des logements aux détenteurs d'un permis B, même s'ils travaillent. De manière générale, Doris Sfar constate un repli sur soi de notre société, une volonté de maintenir toute une série de populations dans un statut plus ou moins précaire (car elles sont nécessaires à notre économie), un refus de les intégrer dans notre société et, dans ce contexte, le logement se révèle être un facteur très puissant d'intégration ou d'exclusion. Jean-Pierre Tabin estime que s'agissant des «roms» qui sont des populations sédentaires mais se déplacent en Suisse pour des raisons financières, il y a un refus en Suisse, comme ailleurs en Europe, de leur donner accès à un habitat urbain.

**Comment les Villes peuvent-elles intervenir?** Andrea Faucherre et Emmanuelle Garcia-N'Diaye (présente dans le public), du Service du logement de la Ville de Lausanne, expliquent que le service a de la peine à faire face à l'afflux de demandes et à jouer son rôle d'intermédiaire auprès des gérances pour contrecarrer les pratiques discriminatoires, et ceci même pour les logements subventionnés qui dès lors ne jouent pas réellement leur rôle d'accueil des personnes en difficulté. En conséquence, le service cherche à mettre en place une offre alternative qu'il maîtriserait totalement.

Doris Sfar évoque la fondation Domicil mandatée par la Ville de Zürich pour faire l'intermédiaire entre les personnes ne trouvant pas de logement et les régies. Domicil obtient des bailleurs l'engagement de mettre à disposition un certain nombre de logements, pour lesquels elle se porte garante; elle effectue aussi tout un travail d'accompagnement et, si besoin, de médiation. Voilà de quoi donner des idées à d'autres agglomérations pour favoriser l'accès au logement face à un marché qui est dur et exclusif. Gabriel Sidler propose quant à lui de maintenir plutôt que de détruire les habitats informels ou squats qui existent dans nos villes.

**Des habitats alternatifs.** Gabriel Sidler explique le choix d'un mode d'habiter qui ne passe pas par le marché: les maisons accordées en contrat de confiance à l'ALJF (Association pour le logement des jeunes en formation). Les contrats de confiance (ou de prêt à usage) se sont répandus en réponse au mouvement squat des années 1980. Chaque locataire et membre de l'ALJF paie Frs 130.- par mois pour une chambre; un montant décidé par

l'assemblée générale. Cet habitat alternatif et surtout le montant du loyer lui permettent un mode de vie différent, lui offrent plus de temps pour des activités socialement utiles et lui évitent de «perdre du temps dans le salariat».

Sur le plan de l'accès au logement, voilà un type de logement qui ne demande pas tous les critères que le marché et l'Etat requièrent: le seul critère d'accès est celui d'être en formation. Cela n'empêche pas l'association de fonctionner et le contrôle s'opère de manière collective et démocratique (tout membre peut faire des propositions). Habiter à l'ALJF n'implique pas un mode de vie particulier au quotidien. Les aspirations de chacun sont très variées, certains habitants sont plus individualistes, d'autres plus communautaires. La spécificité c'est notamment le droit de voter le niveau de loyer.

**Des fausses coopératives?** Gabriel Sidler pose enfin la question de la signification ou usurpation du terme coopérative d'habitation. Il prend l'exemple d'une nouvelle coopérative pour étudiants lausannoise où les habitants n'ont pas pu participer à la création des lieux, où ils n'ont aucun contrôle démocratique sur leur logement et où le rapport qualité/prix ne serait pas satisfaisant.

**L'appropriation des lieux.** Habiter sans le vouloir un logement ou un quartier amène à ne pas investir son lieu de vie. Un mode et un lieu de vie choisis favorisent eux l'investissement.

Jean-Pierre Tabin évoque quant à lui les lieux de vie et qui disparaissent quand les squats et autres habitats temporaires touchent à leur fin. Il cite les Prés-de-Vidy dont le squat partagé par des migrants d'origines et de situation différentes avait été simplement rasé avec la vie qui s'y était réalisée et pour ne rien y mettre, sauf un champ de maïs.